



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères

Question écrite n° 90384

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la fermeture programmée de l'Institut français de Siem Reap au Cambodge. La France et le Cambodge entretiennent une relation privilégiée, héritée à la fois d'une histoire commune, de la francophonie et du rôle joué par la France en faveur du développement du pays. Les liens, notamment culturels, historiques et économiques, attestent de la vigueur de cette coopération fructueuse et amicale qui unit ces deux pays. Aussi, la fermeture brutale de l'Institut français de Siem Reap apparaît comme une entaille dommageable dans les relations tissées entre la France et le Cambodge. En effet, alors que l'Institut français de Siem Reap contribuait au développement de la culture et son essor, en permettant notamment de soutenir de nombreuses activités culturelles francophones et était également un lieu de retrouvailles apprécié des expatriés et touristes français présents au Cambodge, il apparaît comme véritablement dommageable de mettre un terme à ces relations d'amitié en permettant la fermeture de l'Institut français de Siem Reap. Vice-président du groupe d'amitié France-Cambodge, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de préserver l'Institut français, et avec lui la continuité de la présence française à Siem Reap.

Texte de la réponse

L'Institut français du Cambodge, comme l'ensemble du réseau français de coopération et d'action culturelle, doit s'adapter à un contexte budgétaire contraint. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la présence française au Cambodge mais d'adapter sa politique d'influence, rôle principal du réseau des Instituts français, pour la rendre plus efficace. Afin de ne pas mettre en péril l'Institut français du Cambodge dans son ensemble, la direction de l'établissement, en accord avec le ministère des affaires étrangères et du développement international, a décidé de procéder à une réorganisation de la structure et notamment de sa présence en province. En 2015, la décision du propriétaire des bâtiments de ne pas renouveler le bail de l'antenne de Siem Reap a accéléré ce processus de changement. Cette antenne, présentant un bilan déjà déficitaire, n'aurait plus été en mesure de faire face à ses frais de fonctionnement, dans un contexte de forte hausse des prix de l'immobilier et de faibles recettes (600 élèves sur l'année contre 5 000 à Phnom Penh). Toutefois, la direction de l'établissement étudie la possibilité de maintenir une offre de cours de français dans une autre structure de la ville, comme cela a pu être mis en place à Battambang. Ces cours pourraient notamment être destinés au personnel des structures hôtelières de la ville, si ces dernières en exprimaient la demande.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90384

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7820

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9592